

**RENCONTRE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
LA PROMOTION CIVIQUE AVEC LES ACTEURS DU SYSTEME
EDUCATIF DES PROVINCES DU LOGONE OCCIDENTAL, DE LA
TANDJILE ET MAYO KEBBI OUEST**

Moundou, le 04 octobre 2022

MOT DU RECTEUR DE L'ACADEMIE DU SUD

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de la Promotion Civique,

Monsieur le Gouverneur de la province du Logone occidental,

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux Techniques et Directeurs
Techniques, membres de la délégation ministérielle,

Messieurs les Délégués provinciaux de l'Education nationale et la Promotion
civique du Logone occidental, de la Tandjilé et du Mayo Kebbi ouest

Messieurs les Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale,

Monsieur le Secrétaire Général du Syndicat des Enseignants du Tchad,

Monsieur le Président de l'Association des Parents d'élèves,

Mesdames, messieurs

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette assemblée, au
à l'occasion de la visite de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de
Promotion civique dans la ville siège de l'Académie du Sud.

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de dire un mot sur les Académies de l'Education Nationale du
Tchad, singulièrement sur l'Académie du Sud que j'ai l'honneur de diriger.
Nées de la volonté populaire exprimée par la Loi N°16/PR/2006 du 13/03/2006

portant orientation du système éducatif, il s'agit des pôles d'organisation, d'encadrement, d'exécution et de suivi des activités des différents démembrements du système éducatif de la maternelle au supérieur en passant le primaire, le moyen, le secondaire et prenant en compte la culture, la jeunesse et les sports.

Vous le savez certainement, l'Académie du Sud comprend le Logone oriental et le Logone occidental, deux provinces situées dans la zone soudanienne de notre pays, caractérisées par une forte densité de populations et marquées par la ruralité. Force est de constater que l'école dans cette partie du pays est tributaire des aléas climatiques si bien que la rentrée officiellement lancée pour ce début du mois d'octobre ne peut être effective dans les villages qu'à la fin des travaux champêtres, le temps d'amasser les sous produits des récoltes pour construire de salles de classe. Dans les grands centres urbains où la plupart des établissements sont en matériaux durables, la période d'hivernage en cours met en mal les locaux qui se retrouvent soit inondés soit occupés par les sinistrés, soit encore envahies par de hautes herbes.

Cette situation de précarité est récurrente et appelle des mesures énergiques pour juguler la tendance.

Malgré les conditions drastiques de travail, les activités au titre de l'année académique 2021/2022 se sont normalement déroulées avec un taux de couverture d'enseignement de plus de 90% aussi bien dans les établissements scolaires publics que privés. Les examens ont été organisés dans des conditions acceptables et les résultats qui en découlent sont satisfaisants. Et pour preuve, pour le baccalauréat 2022, l'Académie du Sud est classée en tête du peloton avec un taux de réussite de 61%. C'est le lieu de saluer et de féliciter tous les enseignants des différents ordres de notre circonscription pour le travail abattu.

Monsieur le Ministre,

Mesdames, messieurs,

L'année académique 2022/2023 qui vient d'être officiellement lancée est malgré tout, porteuse d'espoir, espoir de voir les défis auxquels l'Académie est

confrontée trouvent leurs solutions. En effet, les nobles missions de l'Académie déclinées dans les textes fondamentaux souffrent dans leur application. Depuis juillet 2020, date d'installation des responsables, l'administration de l'Académie, logée dans une aile de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) grâce à la bienveillance de Monsieur le Gouverneur que je salue au passage, est réduite à la personne du Recteur et du Secrétaire Général appuyés dans leurs fonctions par un Agent Comptable, deux secrétaires et deux agents de la main d'œuvre. Les postes prévus dans les textes fondateurs, à savoir :

- Huit (8) directions académiques,
- Seize (16) divisions,
- Trente-quatre (34) services,

Ces postes ne sont pas du tout pourvus jusqu'à ce jour, à tel point que la question de l'opérationnalisation effective reste toujours posée.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, de par sa taille et son poids en nombre d'acteurs dans le système éducatif tchadien, se doit d'être à l'avant-garde dans la recherche de financement (puisque c'est du financement qu'il s'agit) pour l'opérationnalisation effective des académies. Nous savons compter sur le sens de responsabilité et l'esprit de clairvoyance de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de la Promotion Civique qui, dès sa prise de fonction à la tête du Département, entend s'attaquer aux divers maux dont souffrent les académies.

Pour finir, je voudrais saluer la présence des collaborateurs venus de la Tandjilé et du Mayo Kebbi pour prendre part à cette présente rencontre qui revêt toute son importance pour la bonne marche de notre école.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Prof MAHMOUT YAYA

Recteur de l'Académie du Sud, siège Moundou